



Entree en france etant en situation irreguliere

Par **mhs**, le **15/03/2011** à **04:00**

Bonjour,
je souhaiterais savoir si un étranger avec un titre de séjour, expiré depuis Fév 2010, ayant quitté le territoire français au mois de Fév 2011, pourrais y revenir en Avril 2011??
Quelles sont les conséquences à l'arrivée sur le territoire, au contrôle d'identité, à l'aéroport), en sachant que la personne concernée a tous les dossiers nécessaires pour le renouvellement??

cordialement votre

Par **mimi493**, le **15/03/2011** à **13:33**

Sans titre de séjour en cours de validité, sans visa, il sera refoulé à la frontière.

Par **mhs**, le **16/03/2011** à **00:49**

Merci de m'avoir répondu,

donc vu qu'il y a pas de moyen de monter le dossier, car vu la personne concernée étant à l'étranger, a laissé tous ses dossiers de preuves, la seule meilleure solution serait de se présenter à la frontière, avec une preuve de rendez-vous pour son renouvellement de la part de la préfecture, ou de l'ambassade...???

Par **mimi493**, le **16/03/2011** à **01:59**

La seule façon d'entrer légalement en France est d'avoir un visa